

## **Fonds de la jeunesse directives sport individuel**

*(la désignation féminine se rapporte toujours aux deux sexes)*

1. Les directives s'adressent aux jeunes sportives jusqu'à l'âge de 25 ans. Aucun soutien financier n'est accordé après la fin de l'apprentissage ou des études.
2. La requérante doit être en possession de la nationalité suisse et de la licence Swiss Deaf sport.
3. Il doit être membre d'une société sportive de sourds (à partir de 18 ans) et d'une société sportive de sourds `une association entendante de la discipline sportive correspondante.
4. La demande doit être accompagnée d'une lettre de recommandation d'un entraîneur, dans laquelle figure également le potentiel de performance de l'athlète.
5. Le fonds est destiné au financement de :
  - des camps d'entraînement
  - cours de sport
  - participation à des championnats régionaux/suisses pour sourds et entendants
  - participation à des compétitions nationales et internationales pour sourds
  - pour les enfants de moins de 12 ans, les frais d'un accompagnateur (forfait de ski/entrée).

Sont indemnisés la nourriture, le logement, les frais de déplacement et les frais d'inscription. Ne sont pas indemnisés le matériel et les cotisations des membres.

6. Le comité examine les demandes et détermine le montant du soutien financier.
7. Le comité est composé de trois personnes :
  - Swiss Deaf Sport Sport de compétition
  - Autre membre du Conseil exécutif de Swiss Deaf Sport
  - Direction de Swiss Deaf Sport.
8. Plus d'une discipline sportive peut être soutenue par personne. Chaque discipline sportive doit faire une demande.
9. Les demandes peuvent être soumises à tout moment et sont traitées régulièrement (sont la charge de travail du bureau, il faut compter avec un délai de traitement de 2 à 6 semaines).
10. Pour les enfants/jeunes de moins de 18 ans, un parent doit également signer la demande.
11. Les demandes doivent être envoyées à : Swiss Deaf Sport, Oerlikonerstrasse 98, 8057 Zürich oder [contact@swissdeafsport.ch](mailto:contact@swissdeafsport.ch).
12. Le montant de la contribution de soutien s'élève au maximum à Fr. 1500.00/demande.

## **Demande de fonds jeunesse sport individuel**

*(la designation féminine se réfère toujours aux deux sexes)*

**Elève**     **Apprenti**     **Etudiant/e**

Prénom / Nom : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_

CP/Lieu: \_\_\_\_\_

E-Mail: \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Ecole/entreprise adresse : \_\_\_\_\_

Société entendante : \_\_\_\_\_

Société sourde : \_\_\_\_\_

Sport : \_\_\_\_\_

Nom de la banque/agence: \_\_\_\_\_

Compte bancaire (IBAN): \_\_\_\_\_

Lieu / date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Sous 18 ans

Signature des parents : \_\_\_\_\_

### **Important à annexer :**

- Copie de la carte d'étudiant ou d'apprenti
- Résultats et quittances

Les demandes doivent être envoyées à : Swiss Deaf Sport, Geschäftsstelle,  
Oerlikonerstrasse 98, 8057 Zurich oder [contact@swissdeafsport.ch](mailto:contact@swissdeafsport.ch)